



AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE 2 : VALIDATION DU RAPPORT D'EIE

CRITERES D'EXAMEN OU D'ÉVALUATION DES RAPPORTS D'EIE (approfondi et simplifié)

La validation d'un rapport d'EIE est l'étape de la procédure d'évaluation environnementale qui vérifie la **qualité de l'étude d'impact**, si elle est conforme **aux directives** et si elle présente des **données suffisantes et pertinentes** pour la **prise de décision**.

Ce check list est essentiellement un outil de contrôle pour les membres de la commission de validation des rapports d'EIE. L'évaluation prend en compte trois (03) niveaux à savoir :

- L'ETUDE DE LA CONFORMITE DE L'EIE PAR RAPPORT AU GUIDE GENERAL DE REALISATION DES EIE AU BENIN (ABE, 2001) DONT L'ABE A LA CHARGE ;
- L'APPRECIATION DE LA POURSUITE DE LA VALIDATION ;
- **LA VALIDATION DU RAPPORT D'EIE.**

Titre du projet:			
Date de l'atelier de validation:			
Structure représentée:			
Nom et prénoms du participant:			
Contacts:			
VALIDATION DU RAPPORT	Validé sous réserve de la prise en compte des observations et autres amendements	Retourné pour complément d'informations	
Le rapport d'EIE est			
Justifier votre réponse			

Signature et nom de l'évaluateur